Rabat, le : 14/05/2026

N° Convocation : EF_MG7_0779

CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS
ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026 -SESSION 1-

Etablissement : Faculté de Médecine Abulcasis
Filière : Médecine Générale
Semestre : S13

Cher (e) étudiant (e),

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre **13** de La Faculté Abulcasis **Faculté de Médecine Abulcasis** qui auront lieu du **02 au 21 janvier 2026** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Salles
- Salle : 15
- Emplacement : 16

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : IDRISSI_KAITOUNI Rita
- N° d'inscription : INS-FMA00024109/2025
- CIN/Passeport : K542362

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

Ordre	Module	Date Examen	Heure début
1	Médecine Communautaire-Biostatistique	02/01/2026	15h00
2	Médecine Légale, Médecine de Travail et Ethique-Déontologie Médicale	02/01/2026	09h00
3	Stage Clinique 30 : Médecine Générale III	05/01/2026	15h00
4	Stage Clinique 31 : Chirurgie Générale III	07/01/2026	15h00
5	Stage Clinique 32 : Pédiatrie III	09/01/2026	15h00
6	Stage Clinique 33 : Gynécologie Obstétrique III	12/01/2026	15h00

Il est rappelé que :
• L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
• Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
• Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
• La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
• L'échange du matériel est strictement interdit ;
• Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

Service Evaluations et Examens